



Ignazio Cassis à propos du prochain débat parlementaire concernant la loi sur les produits du tabac\*

# «C'est la démocratie»

**Interview: Bruno Kesseli**

(Dr méd. et lic. phil., rédacteur en chef)

Lors de la prochaine session d'hiver, le Conseil national doit statuer sur la loi sur les produits du tabac. Contrairement au Conseil des Etats, la majorité de la Commission de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) présidée par le conseiller national Ignazio Cassis ne souhaite pas que la loi soit renvoyée au Conseil fédéral. Dans une brève interview, l'ancien médecin cantonal tessinois explique ce que ce choix signifie pour la loi.

**Ignazio Cassis, contrairement au Conseil des Etats, la Commission de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) ne veut pas renvoyer la loi sur les produits du tabac au Conseil fédéral pour qu'elle soit remaniée. Est-ce que cela augmente les chances que le projet du Conseil fédéral soit accepté?**

Cela permettrait surtout de ne pas perdre de temps. Un renvoi retarderait le projet d'environ deux ans. En ce qui concerne les produits du tabac, nous devons combler une lacune juridique. En effet, ils étaient jusqu'à présent régis par la loi sur les denrées alimentaires, dont ils ont été retirés lorsqu'elle a été révisée. Si le Parlement estime que la proposition de loi sur les produits du tabac du Conseil fédéral va trop loin, il peut procéder lui-même aux amendements nécessaires. Un renvoi signifie au contraire: «Il faut intervenir, mais pas de cette manière. Le Conseil fédéral doit lui-même mettre au point une nouvelle proposition, en tenant compte des directives du Parlement.» Mais d'un point de vue technique, cette loi est assez simple. Le Parlement peut très bien prendre les décisions requises. Par ailleurs, la population pourra avoir le dernier mot à travers un référendum.

**tion de la publicité vantant les produits du tabac, argumentant que l'économie de libre-marché doit prévaloir sur la prévention. Une telle affirmation n'est-elle pas cynique lorsqu'elle se rapporte à des produits dont l'impact négatif sur la santé est prouvé?**

Si, dans un Etat libéral, on interdisait tout ce qui est nocif pour la santé, il n'y aurait plus d'Etat libéral. La liberté – y compris celle de se faire du mal – est en effet jugée plus importante que la santé dans de nombreuses parties du monde. Beaucoup de peuples se sont battus pour cela pendant des siècles. La prévention est aujourd'hui une notion positive. Mais l'une de ses dérives peut être la mise sous tutelle des gens, comme on l'a vu par le passé. C'est encore le cas aujourd'hui en ce qui concerne la politique en matière de drogues. L'Etat doit-il protéger chaque individu contre lui-même? De quelle part de mise en danger de soi et de responsabilité personnelle une société veut-elle disposer? Où se situe la limite? Ce sont des questions qui agitent le Parlement et auxquelles les différents partis politiques présentent des réponses hétérogènes. C'est la démocratie.

**Le Conseil des Etats s'est exprimé contre une interdiction**

Date: 23.11.2016

# Bulletin des médecins suisses

Bulletin des médecins suisses  
4132 Muttenz  
061/ 467 85 55  
www.bullmed.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse spécialisée  
Tirage: 9'965  
Parution: 44x/année



N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 49  
Surface: 49'162 mm<sup>2</sup>



«Un référendum est probable»: Ignazio Cassis, conseiller national.